



COMMUNIQUÉ

FO-Enseignement Agricole, SNETAP-FSU, SUD Rural et Territoires, SYAC-CGT

Un pas supplémentaire ? Peut-être, mais toujours 500 enseignants nettement pénalisés !

Après les 15 ETP visant à neutraliser dès la rentrée 2017 les effets de la disparition de la première chaire pour ceux qui enseignent en classes de BTSA, ce sont 18 ETP supplémentaires que le Directeur Général, sur mandat du Cabinet du Ministre, a mis sur la table des négociations et au crédit de la mobilisation du corps enseignant le 23 novembre à l'appel de l'Intersyndicale, cela en vue d'assouplir (à défaut de la supprimer comme à l'Éducation Nationale) la majoration pour faibles effectifs, mais uniquement à compter de septembre 2018.

L'Intersyndicale a pris acte de ce nouveau « bougé » de la part du Ministère, aussi modeste soit-il, avec 18% de collègues « majorés actuellement » qui verraient leur situation s'améliorer par rapport aux règles d'application actuelle de la majoration pour faibles effectifs... Par contre, l'Intersyndicale a insisté sur le fait que ce « bougé » n'en serait un qu'à la condition qu'il se retrouve inscrit dans le nouveau décret, ce qui équivaudrait à engagement, sinon le vieil adage selon lequel « les promesses n'engagent que ceux qui les croient » aurait tôt fait de se vérifier.

Le Directeur Général, à l'issue des échanges, s'est engagé à porter un projet de décret avec les mesures ayant vocation à entrer en vigueur dès la rentrée 2017 et celle visant la rentrée 2018. C'est en tout cas ce qu'il va présenter au Cabinet du Ministre, en soulignant toutefois l'incertitude à faire passer le décret ainsi complété.

L'Intersyndicale a tenu à conclure sur les choix politiques qui restaient à assumer effectivement, choix qui en tout état de cause demeureront en l'état en deçà des attentes des personnels enseignants de l'EAP, à plus forte raison quand on fait le parallèle avec les 450 emplois annoncés ce jour par la Ministre de l'Éducation Nationale pour conforter les établissements en ZEP... **Selon ses propres statistiques, le DGER reconnaît que près de 500 enseignants verront, en l'état, leurs obligations de service s'alourdir de plus de 30 minutes hebdomadaires à la rentrée 2017.** L'heure reste donc plus que jamais à la mobilisation. Par suite l'Intersyndicale appelle les enseignants à s'emparer des modalités d'action proposées le 23 novembre dernier. C'est à cette condition que les revendications légitimes du corps enseignant vont pouvoir continuer de résonner avec force !

Dans la perspective du passage du projet de décret devant les instances (CTEA, CTM) début 2017, les organisations de l'Intersyndicale se tourneront vers leurs adhérent-es et leurs instances dans les semaines à venir.

Paris, le 29 novembre 2016